



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 8 JUILLET 2014

Madame la Présidente,

Au nom du pacte de responsabilité qui est en fait un pacte d'austérité, l'Etat devra réaliser une économie de 50 milliards d'euros. A ce pacte que dénonce vivement Force Ouvrière, s'ajoute l'annonce le 2 juin dernier d'une réforme territoriale avec pour justification, encore une fois, la baisse des dépenses publiques. Dans un tel contexte cette réforme ne fera qu'éloigner le citoyen du service public de proximité et les agents de la Fonction Publique savent, d'ores et déjà, qu'ils en seront les victimes.

Pour Force Ouvrière, cette contre-réforme territoriale répond aux injonctions européennes. En effet la Commission a clairement indiqué que la France devait prendre des mesures préliminaires au processus de décentralisation en cours d'ici à décembre 2014 « en vue d'éliminer les doublons administratifs, de faciliter les fusions entre collectivités locales, de préciser les responsabilités à chaque niveau de ces dernières. »

Il s'agit, comme Force Ouvrière le dénonce depuis octobre 2012, d'une organisation de la République en fédération de régions très autonomes s'intégrant dans le modèle d'une « Europe de grandes régions » défendu par la Commission Européenne. Il en résultera pour les personnels de ces collectivités des mobilités forcées, fonctionnelles ou géographiques. Ainsi la destruction programmée des conseils départementaux entraînera, de facto, une menace de perte d'emploi pour 290 000 fonctionnaires et agents publics.

Comme l'indique Force Ouvrière, ces contre-réformes mettent en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

La conjugaison du pacte de responsabilité, de la réforme territoriale, de la MAP avec sa déclinaison à la DGFIP, la démarche stratégique, a entre autres, pour objectif de détruire le réseau de proximité et accélérer le nombre de suppressions d'emplois dans notre administration.

Pour preuve un rapport d'une officine (IFRAP) dédiée à l'analyse des politiques publiques et connue pour ses positions anti-fonctionnaires vient fort opportunément de paraître. Le niveau de détail dont dispose cet organisme ne peut provenir que de notre administration. De là à imaginer qu'il pourrait s'agir d'une commande il n'y a

qu'un pas et F.O.-DGFIP combattra toute tentative de mise en œuvre des préconisations de ce rapport

En 2001 le nombre de trésoreries était supérieur à 4000. Aujourd'hui, il en reste 2661. Selon l'IFRAP, la réforme territoriale pourrait permettre de passer de 1710 à 400 le nombre de trésoreries mixtes, en leur retirant le recouvrement de l'impôt. Le nombre de trésoreries spécialisées serait divisé par 2. Elles passeraient ainsi de 951 à 476. Quant aux trésoreries hospitalières, elles seraient calquées sur les ARS dans un cadre interrégional.

Outre la concentration des SIP et SIE dont le nombre serait divisé par 5 pour les réduire à 100 SIP et 100 SIE, l'IFRAP propose de supprimer définitivement la séparation ordonnateur/comptable en matière de comptabilité locale. Pour l'IFRAP, les collectivités locales devraient assumer l'ensemble de leur comptabilité, la responsabilité financière serait transférée pour partie aux élus. Il s'ensuivrait la fin programmée des trésoreries « collectivités locales ».

Nous avons répondu aujourd'hui à la convocation de ce CTL dont l'ordre du jour porte sur la présentation de votre diagnostic territorial 1^{ère} phase devant servir de point d'appui pour la mise en place de votre schéma triennal d'adaptation des structures et du réseau. Nous ne manquerons pas en séance d'en dénoncer les contradictions et les orientations.

Enfin nous reviendrons sur le dispositif « usine à gaz » du versement de la prime d'accueil, annonce faite le 14 mai par l'ancien Directeur Général. Les remontées du terrain qui en découlent font état d'un sentiment d'injustice et d'amertume, preuve que cette prime a été mal conçue.

Nous vous avons donc demandé dans le cadre de ce CTL de pouvoir disposer d'un état des lieux des modalités de liquidation de cette prime en ce qui concerne les services départementaux du Finistère.

Pour conclure FO-DGFIP rappelle ses revendications et notamment :

- **Le retrait du pacte de responsabilité et sa cohorte de contre-réformes.**
- **L'arrêt immédiat de la démarche stratégique, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.**
- **Le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et le maintien des statuts particuliers.**
- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP.**
- **L'augmentation immédiate des traitements, salaires et pensions de 8 % du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points d'indice.**